



# FLOREAL

Forêt Privée de Lorraine Et Alsace

Septembre 2011 - N° 86  
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

**C'est reparti pour 6 ans !**

## Edito

### SOMMAIRE

**Edito :**  
C'est reparti pour 6 ans !.....p 1

**Actualités :** Dispositifs fonciers  
Spécificités départementales .....p 2-3

**Economie :** La filière bois  
En vitrine.....p 4

**Homme des bois :** Roger Perrin  
Un nouveau président vosgien.....p 5

**Technique :** Gestion forestière  
Contribuons à sauver les abeilles..... p 6-7

**Autour de nous :** Jean-Pierre Renaud  
France Forêts Lorraine.....p 8

**Parole aux syndicats :**  
La Meurthe-et-Moselle .....p 9

**Arbre au vert :** Le domaine de Lindre  
Un site exceptionnel .....p 10

**Au coin du bois :** "Rencontrons-nous"  
La mécanisation des travaux  
sylvoicoles.....p 11

**De feuilles en aiguilles :**  
Nos brèves.....p 12

**C'**est maintenant chose faite, les élections pour le renouvellement des Conseillers de Centre des CRPF ont eu lieu partout en France, le 7 juin pour le collège départemental et pour les représentants des détenteurs de documents de gestion durable (DGD) et le 7 juillet pour le collège régional.

Le taux de participation national s'établit à 24,93 %, contre 37,10 % lors des élections précédentes, en 2005, soit un recul de près de 12 %.

Si l'on regarde plus loin, le taux de 37,10 % était déjà en recul de 12 % par rapport aux élections de 1999, juste avant la tempête, qui avaient enregistré une participation record à près de 50 %. Malgré cette "perte en ligne", nos élections conservent un bon niveau de participation pour des élections professionnelles, qui sont généralement toutes en recul.

En Lorraine-Alsace, vous vous êtes mobilisés plus qu'ailleurs puisque vous avez été plus de 30 % à répondre, malgré quelques soucis dans la réception de vos instruments de vote, avec des écarts allant de 27 % dans les Vosges à 34 % en Meurthe-et-Moselle.

Le Conseil de Centre de notre CRPF présente donc aujourd'hui la composition suivante :

	Titulaire	Suppléants
<b>Collège départemental</b>		
Meurthe-et-Moselle	Marie-Alix de Sars	Jean-Luc Crémel
Meuse	François Godinot	Antoine de Roffignac
Moselle	Didier Daclin	Roland de Pange
Vosges	Arnould de Lesseux	Roger Perrin
Bas-Rhin	Vincent Ott	Jérôme de Pourtales
Haut-Rhin	Jean-Marie Batot	Henri Pfeffer
<b>Au titre des DGD</b>	Silvère Ballet	Claude Berthélémy
<b>Collège Régional</b>	Henri Plauche Gillon	Jean Braud

**C**onformément à la loi qui prévoyait que le Conseil devrait être mis en place dans les 90 jours suivant les élections au titre du collège régional, soit avant le 7 septembre, notre Conseil de Centre a été installé par le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, au nom du Préfet de Région, le 2 septembre dernier. Au cours de la session ont été élus les membres du bureau. Le résultat en est le suivant : M. Henri Plauche Gillon, Président ; M. Vincent Ott, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; MM. François Godinot, Didier Daclin et Silvère Ballet, Vices-Présidents.

La réunion a également permis de nommer les représentants du CRPF aux différentes commissions ou structures, régionales ou départementales.

Le Conseil de Centre est donc de nouveau opérationnel. Il aura la charge, pendant les 6 années qui viennent, de représenter les propriétaires forestiers dans les différentes instances et de veiller au respect de leurs intérêts, par l'application de la loi.

Jean-Michel Hénon - Directeur du CRPF



# Actualités

## Pendant les travaux le programme de re...

*Avec la mise en place du nouveau programme du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, la totalité des départements de Lorraine et d'Alsace -et la très grande majorité des cantons- est concernée par les opérations d'incitation à l'agrandissement de la taille des petites parcelles forestières.*

*Une taille minimale est en effet indispensable pour entrer dans une logique de gestion durable, plus simplement dit, pour soigner les parcelles dans des conditions économiques satisfaisantes. L'objectif est clairement le même depuis 10 ans : propriétaires de toutes petites parcelles, achetez la parcelle voisine ou bien vendez la vôtre à votre voisin, au choix ! Et les collectivités vous aident pleinement.*

Le droit de préférence instauré en 2010, suivi de l'"inopportune" augmentation des frais de transaction en début 2011, ne doivent pas occulter le message principal : le regroupement foncier forestier, grâce à l'appui des Collectivités de Lorraine et d'Alsace, est plus que jamais d'actualité, et les programmes sont tous opérationnels.

Ces Collectivités (les 4 Conseils Généraux de Lorraine, le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace) aident à la réduction du morcellement, notamment par l'atténuation des frais de transaction.

Départements	Zones éligibles	Parcelles éligibles	Engagement propriétaire
Meurthe-et-Moselle	Les 9 cantons lunévillois : Arracourt, Baccarat, Badonviller, Bayon, Blâmont, Cirey/Vezouze, Gerbeviller, Lunéville Nord, Lunéville Sud	Parcelle contiguë à une parcelle possédée Transaction < 3.000 €/ parcelle	Signer un document de gestion durable (CBPS, RTG) dans qui suivent la transaction Avec un tableau de coupes et travaux
Meuse	La totalité du département	Parcelle contiguë à une parcelle possédée Transaction < 3.000 €/ parcelle Dans la limite de 7.500 €/ vendeur	Signer un document de gestion durable (CBPS, RTG) pour propriété > 2 ha Avec un tableau de coupes pour les parcelles > 4 ha
Moselle	Les 9 cantons suivants : Bitche, Boulay, Bouzonville, Château-Salins, Marange-Silvange, Metzervisse, Rorhbach-lès-Bitche, Vigy, Volmunster	Parcelle contiguë à une parcelle possédée Transaction < 3.000 €/ parcelle Dans la limite de 7.500 €/ vendeur	Signer un document de gestion durable (CBPS, RTG)
Vosges	La totalité du département	Parcelle contiguë à une parcelle possédée Transaction < 3.000 €/ parcelle ou groupe de parcelles appartenant à un même vendeur	Signer un document de gestion durable (CBPS, RTG) pour acquisition Interdiction de vente démembrement 15 ans
Alsace	La totalité des 2 départements du Bas-Rhin et Haut-Rhin	Pas d'obligation de contiguïté stricte : parcelle située dans la même section cadastrale	Signer un document de gestion durable pour acquisition (PSG ou à partir de 10 ha) Interdiction démembrement 10 ans

# Max de ravalement des textes, groupement foncier forestier reste ouvert !

Avec un recul de 10 ans d'expérience, ces programmes ont fait la preuve de leur efficacité et sont largement plébiscités par les propriétaires. A noter, qu'à son tour, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, à côté de ses aménagements fonciers traditionnels, participe désormais à la démarche. Nos deux Régions font ainsi figure, sur le plan national, de laboratoires d'expérimentation en la matière.

Ces programmes sont régulièrement remaniés, et voici un résumé des modalités actuellement en cours concernant les achats de parcelles. MAIS attention, il est impossible d'être exhaustif, par exemple :

- ✓ la prise en charge des échanges est possible selon des modalités particulières.
- ✓ les dates d'antériorité de la transaction par rapport à la demande sont variables selon les cas.
- ✓ en Meurthe-et-Moselle, Moselle et Meuse, dans le cas des échanges, les dossiers sont soumis à l'approbation de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (C.D.A.F.)...

**Bref, pour éviter les déconvenues, la bonne solution est de prendre contact avec le technicien concerné.**



## Du roulis dans les textes

Le "Droit de Préférence" fait beaucoup "couaouïller\*" (ou couaouïller\*, si l'on est vosgien) dans les chaumières, depuis son instauration le 27 juillet 2010. On rappelle l'esprit du texte :

*Lorsqu'un propriétaire souhaite vendre une parcelle de bois < 4 ha à un propriétaire NON riverain de la dite parcelle, il doit notifier à tous les propriétaires riverains le prix et les conditions de vente. Ceux-ci peuvent alors exercer "leur droit de préférence", au détriment de la personne NON riveraine.*

Dans la pratique, chacun y va de son interprétation : diverses commissions nationales se sont réunies et un texte complémentaire est annoncé pour la première moitié de l'année prochaine.

Mais il faut rappeler (inlassablement) l'évidence : lorsque la transaction se fait au profit d'un voisin contigu, le droit de préférence n'interfère pas ; il n'y a pas à prévenir les autres voisins, contrairement à ce que l'on entend trop souvent.

Et puis, il y a ce décret du Ministère de la Justice du 17 février 2011, qui a pour conséquence une forte hausse des frais de transactions concernant des petits actes. Il a certainement sa raison d'être, mais il vient, pour le moins, mal à propos dans le problème du morcellement. Les quatre Conseils Généraux de Lorraine, le Président de la Safer, le Président du C.R.P.F. ont fait un courrier commun au Premier Ministre afin de le sensibiliser à ce dossier ... Affaire à suivre...

\* bavarder longuement en patois lorrain-roman

ts du re	Autres conditions	Montant des aides	Contacts
ment de (PSG, les 2 ans transaction. du des aux.	Subvention plafonnée à 1,500 €/an/bénéficiaire Demander la fusion des parcelles aux Services du Cadastre	50 % des frais de transaction	<b>Alban Depaix</b> (06.71.57.65.36) <b>Jean-François Freund</b> (06.71.57.65.37)
ment de (PSG, ur toute ha du des propriétés	Demander la fusion des parcelles aux Services du Cadastre	Prime forfaitaire de 225 € pour l'achat d'1 parcelle, jusqu'à 400 € pour l'achat de 3 parcelles et + (de 125 à 400 €) si transaction entre le 1/01/2010 et le 17/02/2011 Montant doublé si les transactions permettent de constituer ou de conforter une propriété > 1 ha Bonus de 500 € pour le franchissement du seuil de 4 ha	<b>Jacques Laplanche</b> (06.71.57.65.43) Centre et Est meusiens <b>Jean-Pierre Corvisier</b> (06.72.91.00.94) Nord et Ouest meusiens <b>Jérémy Schneider</b> (06.35.21.15.53) Pays barrois
ment de (PSG, )	Subvention plafonnée à 6.000 €/bénéficiaire, sur une période cumulée de 2 ans.	Prime forfaitaire de 250 € pour l'achat d'1 parcelle, à 750 € pour l'achat de 5 parcelles et + appartenant au même vendeur	<b>Pierre Altenhoven</b> (06.70.03.64.43)
ment de (PSG, ur toute ente ou pendant	Subvention plafonnée à 1.290 €/an/bénéficiaire Demander la fusion des parcelles au Services du Cadastre	80 % des frais de transaction plafonnés à 230 € pour l'achat d'1 parcelle, à 760 € pour l'achat de 5 parcelles appartenant au même vendeur	<b>Cyril Vitu</b> (06.71.57.65.49) <b>Eric Meurin</b> (06.74.44.06.15)
ment de ur toute bligatoire ha) de pendant	Subvention plafonnée à 1,500 €/an/bénéficiaire	Prime forfaitaire de 230 € pour l'achat d'1 parcelle, à 800 € pour l'achat de 5 parcelles et +	<b>Marc Debus</b> (06.31.07.97.72) Bas-Rhin <b>Christophe Doumax</b> (06.07.23.47.22) Haut-Rhin



# Economie

## La filière bois en vitrine !

**FLOREAL** ouvre la page "Economie" de ce numéro aux interprofessions de nos deux régions avec une même commande : présenter les grands axes de construction de leurs sites web.

**Gipeblor lance le portail de la filière bois Lorraine...**

**Moderne, interactif, pratique, ergonomique, riche, efficace..., le portail de la filière bois Lorraine est en ligne**

Destiné aux professionnels du bois, aux divers partenaires de la filière, aux décideurs publics tout autant qu'au grand public, le portail de la filière bois Lorraine atteint de nombreux objectifs grâce à des contenus complètement revisités, à une ergonomie métamorphosée et à la mise en place de solutions efficaces pour devenir un outil indispensable aux acteurs de la filière.



[www.fibois-alsace.com](http://www.fibois-alsace.com)

**l'indispensable outil au service du bois et de la forêt**

Après 10 années de fonctionnement, le site de FIBOIS Alsace et de la filière forêt-bois est devenu un véritable point de départ vers une découverte de la forêt, du bois et de ses acteurs, ainsi que l'outil de référence pour des recherches d'informations, d'arguments, de liens et d'outils pour utiliser le bois.



- **Développer l'attractivité des acteurs de la filière :** le portail de la filière bois Lorraine présente l'ensemble des chiffres clefs permettant une meilleure connaissance de la filière et des diverses utilisations du bois.
- **Rapprocher les acteurs de la filière de leur public.** Avec l'annuaire multicritères des acteurs de la filière bois, les internautes trouveront avec simplicité l'entreprise, l'établissement de formation, l'architecte ou le bureau d'étude technique bois qui puisse répondre à leurs besoins.
- **Mettre en valeur l'Architecture bois de la région Lorraine :** les rubriques dédiées (Panorama de la construction bois, Chantier à l'honneur, Palmarès de la construction bois), présentent la vitrine de la construction bois de la région Lorraine.
- **Apporter de nouveaux outils aux adhérents du Gipeblor** Avec un espace qui leur est spécialement dédié, les adhérents du Gipeblor retrouveront les actualités spécifiques de la filière, et les données stratégiques alimentées par l'observatoire économique de la filière bois.

### Les extensions à venir du portail de la filière bois

- **Améliorer la proximité avec le grand public** par la mise en ligne du catalogue des produits des fabricants lorrains du bois, issus directement de leurs ateliers.
- **Améliorer la connaissance de la filière et la compétitivité des entreprises,** grâce aux données qui proviendront de l'Observatoire économique de la filière bois en Lorraine. Le portail de la filière bois Lorraine devient l'outil de proximité pour promouvoir une filière d'avenir autour du matériau bois.

Découvrez le sans plus attendre sur [www.gipeblor.com](http://www.gipeblor.com) !

Ainsi, [www.fibois-alsace.com](http://www.fibois-alsace.com) permet aussi bien au grand public, aux collectivités et aux professionnels, d'obtenir des informations pertinentes et adaptées à leurs besoins :

- **des données générales et chiffrées** sur les thématiques suivantes : l'interprofession et ses membres, la forêt et le développement durable, la construction bois, le bois énergie, les métiers, la formation et la certification forestière PEFC en Alsace,
- **des données techniques** téléchargeables au travers des rapports d'études et des publications de l'interprofession,
- **des données spécifiques,** liées à des outils de promotion mis en place par l'interprofession, tels que les marques "Alsace Bois Bûche®" des entreprises alsaciennes qui s'engagent avec "France Bois Bûche" et "Alsace Combustible Bois Naturel".

2 modules interactifs très efficaces sont en outre à disposition :

- **l'Annuaire de la filière forêt-bois alsacienne,** qui permet de trouver l'interlocuteur idéal, à l'aide d'un moteur de recherche multicritères, parmi les 1.400 pépiniéristes, experts forestiers, ETF et exploitants, transporteurs, négociants en bois de chauffage, scieurs, charpentiers et constructeurs bois, menuisiers, bureaux d'études techniques et organismes de formation,
- **le Panorama régional de la construction bois,** qui offre un large panel des mises en œuvre possibles du bois, tant au niveau technique qu'architectural, avec 260 réalisations recensées.

Doté d'un Espace professionnel, il présente des informations techniques (Observatoire des prix, des volumes et de l'économie générale) sur la réglementation et les solutions techniques à mettre en place par les acteurs pour respecter celle-ci (poussières de bois), sur les procédures d'urgence en cas de catastrophe climatique (plan rouge tempête).

Vitrine de la forêt et du bois de notre région, il offre encore de nombreuses opportunités qui sont à découvrir en surfant sur [www.fibois-alsace.com](http://www.fibois-alsace.com).... Bonne navigation !



# Homme des bois

**Roger Perrin  
un nouveau président  
pour Forestiers Privés des Vosges**

*Roger Perrin a la cinquantaine élégante et dynamique. En semaine, une vie professionnelle bien remplie dans le cabinet d'expertise comptable qu'il dirige avec ses associés : cravate, costume et serviette ordinateur. Côté week-end, c'est un forestier qui se révèle par sa hâte à filer en forêt dans sa vieille voiture, avec ses tronçonneuses, en habits forestiers et bottes "crottées"... C'est cette passion forestière qui l'amène à endosser de nouvelles et importantes responsabilités : président de Forestiers Privés des Vosges et conseiller au CRPF, suppléant d'Arnould de Lesseux, pour le département des Vosges.*

***En succédant à Etienne de Ravinel, vous voici à la tête du plus important syndicat forestier de Lorraine (668 adhérents, plus de 19.300 ha). Quel est le premier message que vous souhaitez faire passer à vos adhérents ?***

Tout d'abord, je tiens à les assurer de mon entier engagement et à préciser que je travaille dans la continuité, et avec l'ancienne équipe. Etienne de Ravinel a été, avec compétence et efficacité, à la tête du syndicat pendant 15 ans : il en demeure vice-président. Il va de soi que je compte sur ses conseils et son appui dans de nombreux dossiers, dont celui de la chasse qu'il maîtrise parfaitement. Je sais aussi pouvoir m'appuyer sur André Pierron qui assure les permanences du jeudi et sur Alain Baraban, notre nouveau trésorier. J'arrive avec un œil neuf, avec tout ce que cela peut comporter : des inconvénients -le moins possible, je le souhaite !- et peut-être, espérons-le, une nouvelle approche de certains sujets. J'ai d'autant plus à apprendre que nous sommes dans une période où les sujets d'actualité sont importants : PPRDF (programme pluriannuel régional de développement forestier), révision des schémas départementaux de gestion cynégétique, loi de modernisation agricole et droit de préférence,... des sujets brûlants s'il en est !

***Quelle sera votre ligne de conduite ?***

La défense des propriétaires, bien sûr, c'est notre rôle premier. Mais, par delà, je souhaite aller vers un équilibre constructif : équilibre avec les chasseurs, avec les écologistes, avec la chambre d'agriculture, avec les différents intervenants forestiers. Chaque partenaire doit trouver une place équilibrée. Je veillerai aussi à ce qu'un effort de communication et de pédagogie soit mené afin de rendre au propriétaire forestier sa juste place. On s'aperçoit que l'opinion est manipulable..., et souvent manipulée... On doit arrêter de souffrir de clichés dépassés. Le propriétaire "moyen" dans les Vosges possède 1,8 ha et... c'est très souvent loin d'être un "nanti" ! Et enfin, je vais énoncer la réponse évidente : je souhaite que notre syndicat soit représentatif ! Nous devons "peser", être forts pour être entendus et reçus par les élus, c'est le nerf de la guerre !



Une campagne d'adhésion a été lancée au printemps 2011, elle a drainé 73 nouvelles inscriptions. Nous poursuivrons activement cette prospection afin de regrouper le maximum de propriétaires vosgiens.

***Les Vosges, ce sont plus de 48.000 propriétaires qui se partagent 87.600 ha de forêts privées. Ajoutons une précision d'importance : ils sont 45.300 à posséder 32.000 ha. Quelle est votre réaction à l'énoncé de ces chiffres ?***

Le morcellement, c'est l'un des gros problèmes de la forêt privée. Il y a des subventions octroyées par le Conseil Général, des bourses foncières, et l'apparition de cette notion de droit de préférence, donc des actions positives mises en place pour y remédier... Et puis l'on se heurte à cette augmentation des frais notariaux qui vient contrebalancer les efforts menés. Parfois on a l'impression que rien ne peut avancer vraiment !

La forêt doit être aidée, ceci en contrepartie de son rôle social. Les effets d'annonce et les incantations politiques sont fréquentes, mais les choses avancent lentement.

***Quelles sont, à votre avis, les principales préoccupations des propriétaires aujourd'hui ?***

Elles sont très certainement différentes selon les tailles des propriétés, mais en général elles tournent autour du cours des bois, du problème récurrent des dégâts de gibier, des questions sur la sylviculture, des changements climatiques, des maladies. Pour la plupart, nous faisons de la forêt, plus par passion et souci de pérennité que pour une question d'argent. Peu d'entre nous pensent rentabilité ou "bon placement".

***Vous êtes vous-même propriétaire. Par choix, ou par héritage ?***

Mon père travaillait aux Scieries Sabbe ; enfant j'étais toujours derrière lui, à la scierie ou dans la forêt de la montagne vosgienne, dans cette odeur si particulière de sciure et de résine. Il y a 4 ans, j'ai eu l'opportunité d'acheter une forêt à Zincoourt. Quelques sapins, des chênes, des feuillus divers, implantés sur des sols argileux et lourds... Christian Courrivault, avec sa grande culture des arbres, m'a beaucoup aidé, et puis Cyril Vitu, maintenant.

Je suis redevable à la collectivité forestière de ce qu'elle m'a apporté et je suis conscient d'avoir tant de choses à apprendre... En sylviculture bien sûr, au CRPF où je vais siéger en tant que conseiller en politique forestière, et dans tant d'autres domaines encore. Ce que je sais par contre, c'est que je suis déterminé à y mettre toute mon énergie !

Interview et photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF



# Technique

## Gestion forestière : contribuons à sauver les abeilles !

*"Si les abeilles devaient disparaître, l'humanité n'aurait plus que quelques années à vivre". A notre époque, où les colonies d'abeilles subissent de graves mortalités, cette citation, que l'on prête à Albert Einstein, s'éclaire d'un jour nouveau. Les gouvernants et le grand public commencent à prendre conscience de l'importance de préserver les abeilles. Les forestiers peuvent, eux aussi, apporter leur pierre à l'édifice.*

### La pollinisation : quelques piqûres de rappel

Pour produire et se reproduire, les plantes ont besoin d'être pollinisées. La pollinisation est le processus de transport du pollen depuis l'organe mâle jusqu'à l'organe femelle d'une plante. Pour éviter les mariages "consanguins", la nature a mis en place un certain nombre de dispositifs qui empêchent la fécondation directe. Ainsi, la règle générale est que le pollen mâle d'une fleur ne peut pas féconder les parties femelles de cette même fleur.

Dès lors, un transport devient indispensable d'une fleur à l'autre pour assurer la pollinisation. Il peut être assuré par plusieurs vecteurs dont les principaux sont le vent et les insectes.

Les insectes jouent un rôle capital puisque 80 % des plantes sauvages et plus de 75 % des fruits et légumes en sont tributaires pour leur fécondation. Sur le plan économique mondial, le travail de pollinisation assuré par les insectes est estimé à 150 milliards d'euros !!



Photo : Jacques Piquée

*Le pommier a absolument besoin des abeilles pour sa pollinisation*

### Un constat alarmant

Depuis plusieurs années déjà, les apiculteurs tirent la sonnette d'alarme sur les mortalités d'abeilles. De fait, les insectes pollinisateurs, dont les abeilles sont les représentantes les plus emblématiques, sont en régression sur l'ensemble des régions industrialisées à agriculture intensive.

Les causes sont multiples. Parmi les principales, on peut mentionner :

- § l'utilisation des pesticides dont les interactions sont mal connues,
- § la réduction de la biodiversité (monoculture sur de grandes surfaces),
- § la pression de prédateurs (frelon asiatique, varroa\*,...) importés par l'homme.

Dans certains pays, devant la raréfaction des abeilles, les apiculteurs déplacent leurs ruches, moyennant finances, sur de grandes distances au gré des saisons, pour permettre la pollinisation des plantes (arbres, légumes, etc...). Les conséquences des baisses de populations d'abeilles sont donc déjà perceptibles.

### Si l'abeille est la reine de la pollinisation, elle n'est pas seule à faire le travail

Derrière l'abeille bien connue de tous, de nombreux autres insectes participent à la pollinisation. De manière schématique, on peut citer :

- § les diptères (famille des mouches)
- § les lépidoptères (famille des papillons)
- § les hyménoptères (famille des abeilles au sens large, mais aussi des guêpes et des fourmis)

Ainsi, c'est bien tout un cortège d'insectes qu'il faut préserver.



Photo : Jacques Piquée

*Les abeilles ne sont pas seules à assurer la pollinisation, ici un Syrphe*

### La forêt : un milieu privilégié pour les abeilles

Depuis toujours, la forêt a constitué un lieu d'accueil privilégié pour les abeilles, offrant abri et nourriture. Aujourd'hui encore, la forêt constitue un refuge pour les insectes pollinisateurs. Elle reste l'un des rares espaces naturels où la biodiversité est importante et le recours aux traitements chimiques quasi inexistant.

### Ce qu'il faut faire, ou ne pas faire, pour leur donner des ailes

Le forestier travaille dans un milieu très favorable pour les insectes, il occupe donc une place privilégiée pour assurer leur protection. L'application de quelques principes simples permet d'aller dans le bon sens :

## ↳ Conserver les plantes utiles aux insectes pollinisateurs

Certaines plantes assurent un rôle capital pour les abeilles. Ce sont notamment celles qui leur permettent de s'alimenter en début de printemps et fin d'automne, quand les ressources en nectar se font rares. Trois espèces sont particulièrement importantes :

- § le **saule marsault** qui fleurit très tôt (février-mars) et permet de nourrir les insectes adultes qui sortent de l'hiver et ont grand besoin de protéines,
- § la **ronce** qui fleurit en été, à une époque où les floraisons de printemps s'achèvent,
- § le **lierre** qui termine la saison et permet aux insectes de faire des réserves pour l'hiver.



*Le lierre, une plante capitale à préserver*

Pour le forestier, préserver ces plantes engendre peu de contraintes. Le lierre ne doit pas être coupé car contrairement aux idées reçues, il ne nuit pas à l'arbre. La ronce et le saule, surtout présents dans les peuplements ouverts (régénérations et plantations), peuvent être maîtrisés sans être éradiqués. Dans tous les cas, il faut éviter les dégagements à blanc, coûteux, qui éliminent toutes les plantes utiles aux abeilles et créent, de surcroît, des "boulevards" pour les chevreuils, leur offrant ainsi les plants forestiers sur un plateau. On préférera pratiquer des dégagements "en cheminée" qui mettent la tête des plants au soleil tout en conservant un accompagnement sur le reste de la surface.

D'autres essences et plantes sont intéressantes pour les pollinisateurs, parmi lesquelles l'aubépine, le noisetier, les érables (surtout le champêtre), les fruitiers forestiers (alisier, merisier,...), les tilleuls, le cornouiller, les bruyères, les framboisiers et plantes herbacées de bord de chemin.



*Les fruitiers forestiers valorisent le peuplement : ici, un alisier torminal remarquable*

La préservation des lisières, le non reboisement systématique des petites trouées et la conservation d'un mélange d'essences dans les forêts sont des pratiques bénéfiques aux insectes, mais aussi à la bonne santé de la forêt et des écosystèmes en général.



*Les trouées forestières : des espaces propices aux plantes à fleurs*

## ↳ Effectuer les travaux aux bonnes périodes

Si conserver certaines plantes est essentiel, il est tout aussi important de leur laisser le temps de fleurir. Ainsi, intervenir en dégagement dans les parcelles après avril permet aux saules et noisetiers de fleurir. Le fauchage tardif (août) des bords de chemin préserve les fleurs des plantes herbacées. Dans le même esprit, il est préférable de réaliser à partir d'août les opérations de broyage de cloisonnement, ou d'ouverture de lignes de parcelles ou de chasse.

En somme, préserver les insectes n'engendre pas de contraintes majeures pour le forestier. Les pratiques recommandées vont même, dans la plupart des cas, dans le sens des conseils donnés habituellement aux sylviculteurs.

Restent à garder à l'esprit les bons réflexes et à oublier certaines pratiques inutiles, voire nuisibles, comme couper systématiquement le lierre.

## Quelques ouvrages à butiner...

Pour ceux qui souhaitent en apprendre davantage, quelques ouvrages permettent de mieux connaître les insectes et les plantes qui leur sont favorables. Voici, de façon non exhaustive, quelques livres à consulter :

**Guide des plantes mellifères** : Que planter, semer et/ou préserver pour favoriser les insectes pollinisateurs (Jacques Piquée- éditions Clerc)

**Guide des plantes herbacées mellifères** : La biodiversité des plantes herbacées pour aménager prairies et aires fleuries entomophiles. (Jacques Piquée- éditions Clerc)

## ... et une citation

"Le bonheur pour une abeille ou un dauphin est d'exister, pour l'homme, de le savoir et de s'en émerveiller" - Jacques-Yves Cousteau

Cyril Vitu - CRPF



*Abeille sur fleur de Saule marsault*

\* varroa : acarien d'origine asiatique, parasite des abeilles



# Autour de nous

## Rencontre avec Jean-Pierre Renaud, Directeur territorial de l'Office National des forêts de Lorraine

*Par rapport au PPRDF (Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier), que peut apporter France Forêts Lorraine à la forêt régionale et quelle peut-être son influence sur la mise en place du dispositif ?*

Les PPRDF constituent une des déclinaisons opérationnelles de la dernière Loi de Modernisation Agricole. A travers eux, les pouvoirs publics, et notamment l'Etat, attendent des forestiers qu'ils soient en capacité de mobiliser une ressource supplémentaire dont la filière a le plus grand besoin. France Forêts Lorraine, en regroupant les forestiers publics et privés, sans oublier les représentants des communes forestières, qui représentent le plus important propriétaire forestier de la région, apporte une expertise irremplaçable concernant les massifs à prioriser et les moyens opérationnels nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

*Qu'attend la Direction Territoriale lorraine de l'ONF du PPRDF et quelles pourront être sa place et son implication dans le dispositif ?*

L'ONF, en tant que gestionnaire institutionnel des forêts publiques, dispose d'une connaissance fine des capacités de mobilisation sur ces espaces, à travers notamment les plans d'aménagement dont sont dotées la plupart des forêts publiques de la région. Pour autant, la mobilisation des bois demande à la fois des infrastructures et un travail important d'animation, notamment auprès des élus. La vraie valeur ajoutée du PPRDF pour l'ONF consistera donc à travailler à l'échelle de massifs judicieusement choisis et à optimiser les moyens mis en œuvre, par une meilleure coordination des acteurs et des services travaillant habituellement sur ces massifs.

*Dans le climat de turbulences actuelles, comment voyez-vous l'avenir de la forêt publique, de France Forêts Lorraine et de la forêt lorraine en général ? Quels sont, d'après vous, les grands dossiers à venir ?*

Nous vivons dans un monde turbulent et c'est, à mes yeux, une raison de plus pour faire preuve d'initiative et porter un message positif, responsable et collectif de la part des forestiers lorrains auprès des décideurs, mais aussi de l'ensemble de la société. Nous avons la chance en Lorraine de disposer d'un des plus grands massifs forestiers de France. Ces forêts, malgré les stigmates de la tempête de 1999, ont toujours été gérées de manière "durable" et il n'est pas question de remettre en cause ces acquis. Pour autant, la valorisation de cette ressource renouvelable constitue un atout essentiel pour le développement économique de notre région : la consommation de bois, tant pour la construction que l'énergie, ne fera qu'augmenter dans les prochaines années et il serait vraiment paradoxal de continuer à chercher loin une ressource qui pousse "sous nos pieds"!

Les partenaires de France Forêts Lorraine porteront, ensemble et d'une même voix, ce message et ce projet qui, pour aboutir, devront dépasser impérativement les habituels clivages sociaux ou politiques.



Photo : ONF

*Un an et demi après sa création, France Forêts Lorraine, petite sœur lorraine de la très nationale France Forêts, s'exprime pour les lecteurs de Floréal, par la voix de son délégué régional, Jean-Pierre Renaud. Il est aussi le Directeur territorial de l'Office National des Forêts pour la Lorraine, région où la forêt publique est majoritaire.*

*L'ONF a accepté de faire partie de France Forêts Lorraine : pourquoi ?*

France Forêts Lorraine est la déclinaison pour notre région de France Forêts, association qui regroupe au plan national l'ensemble de la partie "amont" de la filière bois, à savoir les représentants de la forêt publique et de la forêt privée.

En Lorraine, l'ONF gère près de 600.000 ha de forêts, tant communales que domaniales, soit près des 2/3 de la surface forestière de la région. De ce fait, il apparaissait parfaitement logique, et même incontournable, que l'Office contribue, aux côtés de ses partenaires "historiques", à la promotion de la filière et à la défense des intérêts des forestiers... et des forêts!

*Vous avez été coopté pour en être le délégué régional : que signifie ce poste pour vous ?*

C'est à la fois un honneur et une réelle responsabilité : un honneur, car je dois être, au niveau national, le seul Directeur Territorial de l'ONF à exercer cette mission, mais aussi une responsabilité car il me faut assurer le lien entre ceux qui m'ont mandaté localement et les grands enjeux qui, souvent, se définissent à l'échelon national. Les membres de France Forêts Lorraine doivent, en effet, pouvoir être constamment présents et réactifs sur des dossiers qui peuvent s'avérer "sensibles". Il est donc très important qu'au-delà des titres, le groupe constitué de France Forêt Lorraine travaille en bonne harmonie et affiche collégialement ses positions auprès des divers décideurs régionaux.





# Parole aux Syndicats

## Plan de développement de massif du Lunévillois : Le syndicat se mobilise !

*Le CRPF de Lorraine-Alsace a initié et anime depuis un an dans le Lunévillois, des actions en faveur de la petite forêt privée, afin d'aider à la valorisation d'une ressource abondante et de qualité, mais trop souvent pénalisée par le morcellement. Soucieux d'appuyer un outil de développement local au service de toute la filière, le syndicat des forestiers privés de Meurthe-et-Moselle a souhaité accompagner cette démarche. Il va sans dire que pour mobiliser du bois, il faut mobiliser les gens. Pari réussi, semble-t-il, au vu des premiers résultats obtenus.*

### Foncier : la (très) bonne nouvelle

Le Conseil général a décidé, lors de sa séance plénière du 20 juin 2011, de soutenir un dispositif d'aide à l'acquisition de petites parcelles forestières dans le cadre du Plan de Développement de Massif (PDM) du Lunévillois.

Le syndicat a joué un rôle actif dans les discussions de ces 12 derniers mois pour obtenir la mise en place d'un tel dispositif en accompagnant le département dans la réévaluation de sa politique d'aménagement foncier dans les secteurs forestiers.

Certes, l'aide est pour l'heure accessible uniquement aux propriétaires du Lunévillois. Cependant, en agissant de cette façon, le Conseil général met en relief l'idée, à laquelle le syndicat attache beaucoup d'importance, que les actions de développement forestier doivent s'organiser autour d'un projet structurant. En initiant le PDM du Lunévillois, le CRPF de Lorraine-Alsace a proposé un outil propice à l'implication déterminante et tant attendue du département de Meurthe-et-Moselle en forêt privée.



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Foncier et mobilisation étaient au cœur des discussions lors de l'Assemblée Générale du Syndicat 54 à Vaucourt

### L'importance des relais locaux

Le syndicat a souhaité s'impliquer immédiatement dans le PDM du Lunévillois par la mise en place de "délégués cantonaux". L'idée qu'Alban Depaix, animateur du PDM, puisse s'appuyer sur un référent local connaissant bien le territoire et ses acteurs pour mener à bien ses actions s'est rapidement traduite par des effets positifs.

Jean-Luc Cremel, délégué pour le canton de Blâmont, a notamment assuré un premier contact déterminant auprès de plusieurs petits propriétaires à Frémonville, afin qu'ils participent à la campagne de mobilisation résineuse mise en place sur la commune et confié sa mise en oeuvre à la coopérative Forêts et Bois de l'Est. Résultats : 7 hectares de petites forêts privées ont bénéficié d'une intervention permettant la récolte de 700 m<sup>3</sup> de bois.



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

L'image d'un partenariat gagnant-gagnant : Bernard Gény (Forestiers privés de Meurthe et Moselle), Michel Jacquet (Conseil Général 54) et Jean-François Freund (CRPF)

"Les délégués cantonaux facilitent le premier contact avec les propriétaires et les élus locaux..." souligne Alban Depaix. Et d'ajouter : "A Bertrichamps, André Flon, délégué pour le canton de Baccarat, est connu et apprécié de tous depuis des décennies pour son implication dans la forêt privée de la commune. Lorsqu'il intervient, il entraîne d'autres personnes avec lui". Même sentiment avec Claude Fournier et Marie-Thérèse André, les deux autres délégués.

Actuellement, le PDM du Lunévillois a déjà permis de mobiliser plus de 5000 m<sup>3</sup> de bois feuillus et résineux, généré trois nouveaux Plans Simples de Gestion et favorisé la mutation de 10 ha de petites parcelles. Le syndicat se félicite de la dynamique en marche qui associe avec efficacité les experts forestiers, la coopération forestière et les techniciens indépendants.

Marie-Alix de Sars et Bernard Geny -Syndicat 54



# Arbre au vert

## Le Domaine de Lindre

*On ne le voit jamais tout entier tant il est grand, l'étang de Lindre ! 620 hectares d'eau, "ça pose un étang" ! Quand on a la chance de prendre de l'altitude, on comprend qu'il est entouré de chênaies imposantes et l'on mesure alors la biodiversité exceptionnelle qu'il génère.*

*En mars dernier, une journée "Rencontrons-nous" lui a été consacrée, animée par un ornithologue passionné et passionnant du Conseil Général de Moselle, Michel Hirtz, qui reprend ici les principaux enseignements de cette journée.*



Le Domaine de Lindre, propriété du Conseil Général de Moselle, s'étend sur une superficie de plus de 970 ha dont 830 ha en eau, auxquels viennent s'ajouter des petits bois, marais, prairies, roselières et des bâtiments voués à la pisciculture.

Il totalise 11 étangs, dont le plus grand et le plus connu est l'étang de Lindre. C'est à partir de sa grande digue que la Seille prend sa source. Quant à son bassin versant, il s'étend sur 15 communes et 3 cantons (Dieuze, Fénétrange, et Réchicourt le Château).

### Un peu d'histoire

La création de l'étang de Lindre remonterait au IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècles. Les Evêques de Metz ou les Ducs de Lorraine réunirent plusieurs petits étangs afin d'alimenter les fossés de la place forte de Marsal, mais aussi d'assainir le secteur et approvisionner les populations en poissons pour les nombreux jours maigres imposés par l'Eglise. Le Domaine de Lindre connaît alors de nombreux propriétaires, les Ducs de Lorraine jusqu'en 1766, puis le Roi de France et l'Empire.

Mis en vente en 1807 par Napoléon 1<sup>er</sup>, il reste propriété de la famille Masson de Montalivet jusqu'en 1976, date à laquelle il est racheté par le Conseil Général de Moselle. L'achat répond à trois besoins fondamentaux, sauvegarder un milieu naturel de grande valeur, réguler le cours de la Seille et créer un centre d'expérimentation piscicole moderne. Aujourd'hui encore, le travail des hommes permet de maintenir sur le site un équilibre favorable à une faune et une flore riches et variées.

### Un espace protégé

Le caractère exceptionnel de ce milieu est reconnu à plusieurs niveaux. C'est un site "ENS", Espace Naturel Sensible, classé au niveau départemental. C'est aussi une "ZNIEFF", zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique en France, répertoriée par le Ministère de l'Environnement. C'est également un site Natura 2000 avec la forêt domaniale du Romersberg, qui figure dans le réseau des sites naturels européens. Enfin en 2003, l'étang de Lindre reçoit le label RAMSAR, lié à la Convention du même nom relative aux zones humides d'importance internationale pour les oiseaux migrateurs.

### Le paradis des oiseaux

Grâce à une gestion appropriée et à la quiétude des lieux, les étangs du Domaine de Lindre accueillent une grande diversité d'espèces. 248 espèces d'oiseaux y ont été répertoriées, dont 125 espèces qui nichent. A l'exemple des Alsaciens, une volière de réintroduction de Cigognes blanches a été installée en 1977.

Aujourd'hui, c'est une trentaine de couples qui niche sur le site de Lindre-Basse et que l'on observe couramment.

Plusieurs milliers de canards, principalement des Fuligules milouins, viennent s'abriter sur le site du Lindre durant la saison estivale pour effectuer leur mue. A cette période, ils deviennent extrêmement vulnérables car ils ne peuvent plus voler.

Les oiseaux présents sur l'étang de Lindre et ses étangs satellites font l'objet de comptages réguliers. Ainsi les anatidés (oiseaux d'eau), tels les foulques, canards, cygnes, oies, grèbes et cormorans, sont comptés chaque semaine à partir de 9 points d'observation.

L'étang de Lindre est une zone humide d'eau douce qui est caractérisée par des ceintures de végétation à l'interface entre la terre et l'eau. Il abrite dans ses marais et roselières des oiseaux dits "paludicoles", dont certains comme la Rousserolle turdoïde sont en forte régression en France et dans le Benelux.

### N'oublions pas les poissons !

Le Domaine de Lindre est une zone de pisciculture moderne, développée autour de trois pôles : les étangs de production, dont l'étang de Lindre, les bassins de stockage en aval de la grande digue et l'écloserie. La pêche du poisson se fait encore de manière traditionnelle. Lorsque l'étang est presque vide, de grands filets sont tirés dans les fossés de pêche. Le poisson est alors récolté puis transporté vers les réservoirs de la pisciculture grâce à des camions équipés de bacs. Entre 80 et 100 tonnes de poissons triés et calibrés (principalement gardons, tanches, carpes, brochets, perches et sandres) sont commercialisées pour repeupler les rivières et étangs de France, mais aussi de l'étranger. Grâce à la sélection des géniteurs, l'écloserie produit annuellement 4 à 5 millions d'alevins de 5 espèces destinées à la vente.



### Le Domaine de Lindre s'enorgueillit de sa fréquentation

Tous les deux ans, le 3<sup>ème</sup> week-end du mois de novembre est un temps fort au Domaine de Lindre, avec son marché aux poissons et sa fête de la grande pêche. Cette manifestation accueille un large public qui assiste à un tiré de filet, peut apprécier les produits du terroir et déguster les fameux beignets de carpe. Un sentier "Rive en rêve" est ouvert sur la gauche à partir de la digue. Il permet d'accéder à la "Maison de l'oiseau" d'où l'on peut observer une bonne partie de l'avifaune présente sur l'étang. Plus de 50 rendez-vous (sorties nature, spectacles, animations, conférences) sont régulièrement proposés au public ([www.domainedelindre.com](http://www.domainedelindre.com)).

Propos et photos : Michel Hirtz - Conseil Général de la Moselle



# u coin du bois

## La mécanisation des travaux sylvicoles : une solution efficace et économique ?

*A l'initiative du CRPF, une quarantaine de forestiers se sont retrouvés, le 4 juillet dernier à Parroy (54), en présence de M. Franqueville, vice-président du Conseil Régional de Lorraine, afin d'étudier les possibilités offertes aujourd'hui en matière de mécanisation des travaux sylvicoles. Des démonstrations se sont déroulées sur différentes parcelles d'un massif privé de 90 ha, situé sur le Plateau lorrain.*

L'une a notamment concerné une plantation de feuillus précieux : érable sycomore, alisier torminal et chêne rouge datant de 2008. Un dégagement manuel avait été réalisé l'année suivant la plantation, ainsi qu'une ouverture de cloisonnements. Puis, la plantation a été colonisée par de grosses cépées de tilleul, tremble et bouleau. Aujourd'hui se pose la question de poursuivre un entretien classique -manuel- ou de réfléchir à une solution mécanisée.

Claude Becker, de l'entreprise Becker à Toul, nous a présenté le "Sylva'cass", l'un des derniers outils qu'il vient de mettre au point. Il permet d'ouvrir les cloisonnements (de les ré-ouvrir dans ce cas précis) et de réaliser un détourage des plants par cassage des tiges environnantes d'un diamètre pouvant aller jusqu'à 20 cm. Cet outil permet non seulement la mise en lumière du plant, mais aussi une mise en situation d'auto-défense quasi définitive vis-à-vis des tiges concurrentes. Les bois cassés servent également de barrière naturelle contre le gibier.

Pour un coût forfaitaire à l'hectare de l'ordre de 450 €, cela semble un bon compromis en travaillant sur un nombre de tiges limité à l'hectare, par rapport à un dégagement manuel classique sur la ligne (environ 550 €/ha).

Lors de cette journée, d'autres outils ont été également présentés :

- **Le sous-solueur multifonction** : cet appareil permet l'installation de plants dans une végétation déjà en place. Il peut réaliser des potets travaillés (jusqu'à 65 cm de profondeur), mais aussi différents types de sous-solage. Les plants ainsi installés sont mieux protégés (gibier, climat) et ont un meilleur taux de reprise.

- **Le scarificateur réversible** (cf. Floreal n° 85) : "Râteau" de 3 ou 5 dents, il permet de rendre à nouveau un sol prospectable par des plants. Griffage jusqu'à 50 cm de profondeur, il travaille aussi bien par bandes que par placeaux.
- **Le "coupe-coupe"** : à partir de cloisonnements (ou pas), il permet l'entretien des jeunes peuplements (plantation ou régénération naturelle). Il réalise les détourages et dépressages, par cassage des plus petites tiges.

L'ensemble de ces outils peut être adapté sur une mini-pelle (faible poids) permettant ainsi la préservation des sols et du milieu. Ils sont utilisés actuellement par de nombreuses entreprises lorraines.

La mécanisation permet aujourd'hui un travail de meilleure qualité, avec un rendement supérieur et des interventions pouvant être plus espacées dans le temps.

Jean-François Freund - CRPF



Photo : Stéphane Asaël - CRPF

Claude Becker présente le sylva'cass

## FOGEFOR 2012, EN PISTE !

*25 places sont proposées pour ce 4<sup>ème</sup> cycle de formation. Il est encore temps de vous inscrire !*

Propriétaires et futurs propriétaires forestiers qui disposez d'un temps mesuré pour vous occuper de votre forêt, le cycle de formation FOGEFOR vous est destiné !

Au cours de 8 journées, réparties sur 8 mois, vous pourrez acquérir les notions nécessaires à la bonne gestion de vos bois. La formation sera assurée, en salle et sur le terrain, par des professionnels de la forêt.

**Début du cycle** : vendredi 23 mars 2012

**Lieu** : Nancy et Meurthe-et-Moselle

Inscrivez-vous dès maintenant !

Pour tous renseignements, s'adresser à Marie-Françoise Grillot au 03.83.90.10.70

2012	Thème
Vendredi 23 mars	Présentation de la formation L'organisation de la forêt privée La forêt, l'arbre et son cycle Sol, climat, végétation
Samedi 21 avril	Les différents types de peuplements La reconnaissance des essences
Samedi 12 mai	La sylviculture des feuillus La conduite des peuplements
Vendredi 22 juin	La sylviculture des résineux La conduite des peuplements
Samedi 22 septembre	Le rôle environnemental de la forêt
Vendredi 12 octobre	La filière bois L'utilisation des bois
Samedi 10 novembre	Le cubage, l'estimation et la vente des bois
Vendredi 7 décembre	Les aspects de réglementation Les documents de gestion La fiscalité et les aides



# e feuilles en aiguilles

## France

### Dernière minute, du remous dans le monde papetier

Le groupe finlandais UPM annonce l'arrêt programmé du site papetier de Stracel à Strasbourg, dans un délai d'un an.

Cette annonce entre dans une politique de réduction drastique de la production européenne de papier. A suivre !

### Une vidéo sur les forestiers privés

"Si la forêt est un bien commun, ce sont les forestiers privés qui entretiennent 75 % des massifs : 3,5 millions de propriétaires qui produisent du bois, préservent la biodiversité, accueillent le public. Le message porté par cette vidéo réalisée par la Fédération Forestiers Privés de France est de montrer comment les forestiers privés s'occupent de leurs bois et d'expliquer les enjeux auxquels ils sont confrontés. Son intitulé est "Forêt Privée Française : les forestiers privés face aux défis de la forêt française - Produire du bois, Préserver la biodiversité, Accueillir le public". Pour la visionner, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant :

[http://www.youtube.com/watch?v=ZUjCunNecBI&feature=player\\_embedded](http://www.youtube.com/watch?v=ZUjCunNecBI&feature=player_embedded)

### Les services rendus par la forêt : protection de l'eau et séquestration du carbone

Fabienne Tisserand, ingénieur-journaliste spécialisée dans la filière forêt-bois, a été en stage pour le CNPF-IDF et la Fédération pendant cinq mois à la Maison de la Forêt à Nancy. Son stage a porté sur la valorisation des services environnementaux rendus par les forestiers, notamment le rôle protecteur des forêts pour l'eau et la séquestration du carbone. Réalisé dans le cadre de l'Année internationale des forêts, il a pour objectif l'élaboration d'une brochure sur les services environnementaux rendus par la forêt.

### La filière bois toujours en déficit

Avec un déficit de 6,4 milliards d'euros en 2010, la balance commerciale de la filière bois, structurellement déficitaire, retrouve le niveau qu'elle connaissait avant la crise. Les exportations portent surtout sur des produits bruts ou peu transformés, bois ronds, sciages feuillus, panneaux de particules. Les importations, elles, concernent plutôt les biens de consommation ou intermédiaires. Les meubles et sièges en bois, en particulier, sont à nouveau en difficulté.

## Lorraine-Alsace

### Collisions avec les animaux sauvages : les chiffres pour nos 2 régions

Forestiers Privés de France nous communique les données du Fonds de Garantie des assurances obligatoires de dommages concernant les collisions avec les animaux sauvages :

Départements	54	55	57	88	67	68
Chevreuils	503	422	572	528	552	371
Sangliers	402	290	631	256	510	584
Divers animaux sauvages	231	116	330	135	244	230
Autres cervidés	66	34	207	73	223	191
<b>Total</b>	<b>1.202</b>	<b>862</b>	<b>1.740</b>	<b>992</b>	<b>1.529</b>	<b>1.376</b>

Une forte augmentation des collisions est constatée dans la quasi-totalité des départements. A cela 2 hypothèses, soit une très forte augmentation du trafic routier, soit une forte augmentation des populations ! Ces informations devraient nous aider dans les négociations sur les plans de chasse !

### Pas trop de 2 !

Carole Untersinger vole depuis mi-juin à la rescousse de Catherine Leroy, en s'immergeant bravement à son tour dans le vaste monde des "choses administratives" du C.R.P.F.

*Plein de courage à notre jeune attachée administrative qui n'a pas l'air d'en manquer !*

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site [www.crfp.fr](http://www.crfp.fr)  
Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez !

*"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF.  
Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder  
aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre  
en indiquant vos coordonnées."*

## Meurthe-et-Moselle

### Du 7 au 13 novembre : Nancy a la truffe !

C'est à Nancy que se déroulera la 1<sup>ère</sup> semaine internationale de la truffe de Bourgogne, organisée par la Fédération française des trufficulteurs et Truffe 54 Lorraine.

Elle rassemblera scientifiques, professionnels et amateurs de tous horizons autour de tuber uncinatum (truffe de Bourgogne).

Contact : Gérard Falconnet au 03.83.39.68.71 ou 06.07.97.13.24

## Vosges

### Un grumier pour Mirecourt

Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPAF) de Mirecourt (88) vient de s'équiper d'un nouveau tracteur-grue d'une valeur de 300.000 €. Cet outil de formation est essentiel pour les étudiants, d'autant que le Centre devrait en profiter pour proposer des formations au titre de conducteur grumier dès l'année prochaine. Le CFPPAF, qui ne pouvait seul s'offrir cet outil, a été aidé par le Conseil Régional de Lorraine qui a couvert les dépenses à hauteur de 80 %.

## Haut-Rhin

### Sur la route !

Depuis septembre, Jérôme Maier est au CRPF le nouveau technicien chargé de mission sur la desserte forestière.

*Nous lui souhaitons de prendre un bon départ !*



**FLOREAL n° 86**  
édité par le

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace  
41, Avenue du Général de Gaulle  
57050 Le Ban Saint-Martin  
( 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36 )  
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"  
Site internet Forêt Privée "www.forestprivéefrancaise.com"

*Directeur de la Publication*  
Jean-Michel Hénon

*Rédactrice en Chef*  
Anne Madeslaire

*Secrétaires de Rédaction*  
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

*Maquette*  
Mireille Florimond

*Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)*  
N° I.S.S.N. : 1266-796 X  
Numéro tiré à 10.000 exemplaires  
Abonnement gratuit  
Dépôt légal à parution  
**Imprimé sur papier certifié PEFC**  
Labellisé Imprim'Vert



Septembre 2011



Regiowood Interreg IV A  
Action cofinancée par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg IV A Grande Région - projet Regiowood L'Union Européenne investit dans votre avenir.